

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 07/03/2018) ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n°4048 en 60^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- Président : M Samuel GOMES , Professeur des universités
- Mme Cécile LANGLADE, Professeur des universités
- M Saïd ABOUDI, Professeur des universités
- M Liao HANLIN, Professeur des universités

Membres extérieurs :

- Vice-Président : M Pascal LAFON, Professeur des universités (UTT)
- Mme Evelyne AUBRY, Professeur des universités (ENSISA Mulhouse)
- M Hakim NACEUR, Professeur des universités (ENSIAME Valenciennes)
- M Zhi-Qiang FENG, Professeur des universités (Université d'Evry)
- M Dominique KNITTEL, Professeur des universités (Université de Strasbourg)
- M Alain THIONNET, Professeur des universités (Mines Paris Tech)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 21 mars 2018

Le directeur,
le Directeur Général des Services



Ghislain MONTAVON
Philippe Zilliox